



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 40161

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation de la filière française du bigarreau d'industrie qui, depuis 1989, connaît de multiples difficultés. La production française est essentiellement victime de trois facteurs de concurrence exacerbée : tout d'abord, les produits à bas prix fabriqués dans les pays de l'Union européenne avec des cerises fraîches importées ; ensuite, le déséquilibre entre le disponible et les besoins du marché ; et enfin, les produits italiens et espagnols qui profitent de leur faiblesse monétaire. Ainsi, les bigarreaux confits français commercialisés sur le marché anglais, principal débouché commercial de notre production, se trouvent 35 à 40 p. 100 plus chers que ceux de leurs concurrents italiens et espagnols. Il semblerait que les mesures destinées à limiter le volume des importations en provenance de pays tiers ainsi qu'à revaloriser les prix minima à l'importation ne puissent être envisagées du fait, notamment, de la politique d'ouverture de l'Union européenne en direction des pays d'Europe centrale et orientale. Aussi, dans le cadre de la réforme de l'organisation commune du marché des fruits et légumes, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quels moyens il entend mettre en œuvre, en liaison avec l'interprofession, afin que la filière du bigarreau d'industrie puisse bénéficier de mesures spécifiques réservées aux produits victimes des effets d'une trop vive concurrence internationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40161

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3328